



PROGRAMME – 13 octobre 2017

08h30 - 9h00 Accueil au Centre des Congrès Bellevue

MATIN à partir de 9h00

9h00 Ouverture du congrès

Allocution de bienvenue du Président de la CNECJ (Compagnie Nationale des Experts Comptables de Justice)
Monsieur Michel TUDEL

Allocutions **des chefs de la Cour d'appel de Pau** ou le cas échéant de leurs représentants

Allocution de **Madame Carole CHAMPALAUNE**, Conseillère à la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

Allocution de bienvenue du commissaire général des congrès, **Monsieur Jacques CHARRIER**, Président de la section Bordeaux-Pau des Experts-Comptables de justice

Ouverture de la journée d'étude, présentation des différentes interventions de la journée
Monsieur Michel ASSE, rapporteur général du congrès, vice-président de la CNECJ

10h00 La responsabilité des professionnels du chiffre

Monsieur Philippe MERLE, Professeur émérite de l'Université Paris II (Panthéon-Assas)

- 1/ Constat général partagé dans tous les pays développés : l'accroissement du nombre d'actions en recherche de la responsabilité des professionnels du chiffre.
- 2/ La nature des liens juridiques unissant les professionnels du chiffre à leurs clients et les différents régimes de responsabilité en résultant.
- 3/ Les mesures visant à sécuriser l'exercice des missions.

11h00 PAUSE

11h20 Les éléments constitutifs de la responsabilité civile des professionnels du chiffre

Monsieur Le Professeur Stéphane TORCK, professeur agrégé de droit à Paris II Panthéon-Assas
Monsieur Olivier PERONNET, Vice-président de la CNECJ

- 1/ Les éléments constitutifs de la responsabilité civile des professionnels du chiffre.
- 2/ Le caractère nécessairement cumulatif des 3 éléments constitutifs.
- 3/ A qui incombe l'obligation de rapporter la preuve de l'existence de ces éléments constitutifs : qui apprécie la réalité et le bien-fondé de ces 3 éléments constitutifs ?
- 4/ Les cas d'exonération de la responsabilité des professionnels du chiffre.
- 5/ L'apport de l'expert de justice pour la validation ou non des éléments constitutifs de la responsabilité des professionnels du chiffre.

12h20 La notion de perte de chance

Madame Garance CATTALANO-CLOAREC, professeur agrégé de droit à l'université d'Orléans
et **Madame Agnès PINIOT**, Expert de justice

- 1/ Définition de la notion de perte de chance.
- 2/ Application relativement récente de la notion de perte de chance dans les procès en recherche de la responsabilité des professionnels du chiffre.
- 3/ Dans quels cas les Tribunaux retiennent-ils la notion de perte de chance ? Quelle preuve faut-il rapporter pour caractériser la perte de chance. A qui en incombe la charge ?
- 4/ La fixation du préjudice né de la perte de chance.
- 5/ L'apport de l'expert de justice pour valider le caractère réel de la perte de chance et pour en apprécier l'occurrence.
- 6/ Appréciation souveraine du juge du fond ou vers un contrôle de la Cour de cassation ?

13h20 DEJEUNER

APRES-MIDI à partir de 14h40

14h40 Les limitations de la responsabilité des professionnels du chiffre

Maître Christophe BAYLE, avocat inscrit au barreau de Bordeaux
Monsieur Christian COLLETER, expert de justice

- 1/ La situation des professionnels du chiffre en ce qui concerne l'étendue de leur responsabilité et la possibilité de la cantonner.
- 2/ Les raisons qui militent en faveur de la limitation de la responsabilité des professionnels du chiffre : l'absence de proportionnalité entre la nature et la gravité de la faute commise et ses conséquences, l'assurabilité des risques encourus par les professionnels du chiffre.
- 3/ Les éléments du dossier de travail des professionnels du chiffre visant à réduire les risques encourus par ces derniers : lettre de mission, lettre d'affirmation.
- 4/ L'impératif supérieur de l'indemnisation complète du préjudice subi par la victime, d'où des condamnations le plus souvent « in solidum » à l'encontre des auteurs (même s'il n'existe aucune communauté d'intérêts entre ces derniers.)

15h40 Le partage de responsabilités dans la survenance du sinistre « comptable »

Madame Christine GUEGUEN, Présidente du H3C
Monsieur Thierry RAMONATXO, Rapporteur général au H3C

16h40 PAUSE

17h00 La responsabilité de l'expert-comptable de justice et celle de l'expert-comptable

Maître Patrick de FONTBRESSIN, avocat inscrit au barreau de Paris
Maître Maxime DELHOMME, avocat inscrit au barreau de Paris

18h00 Allocutions de synthèse et fin du congrès

Rapport de synthèse des travaux

Monsieur Michel ASSE, rapporteur général du Congrès

Conclusion générale du Congrès

Madame Carole CHAMPALAUNE, Conseillère à la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

Clôture du congrès

Monsieur Michel TUDEL, Président de la Compagnie Nationale des Experts-Comptables de Justice

18h30 Fin de la JOURNEE D'ETUDE
